

ACCOMPAGNER LES MUNICIPALITÉS

POUR LE DÉMARRAGE D'UN PROJET EN GÉNIE VÉGÉTAL

POURQUOI CET ACCOMPAGNEMENT ?



Pour renforcer les capacités internes des municipalités locales ou MRC en créant des espaces de transfert de connaissances et de partage d'expériences sur les techniques de génie végétal afin de renforcer la résilience des territoires face aux changements climatiques.



Pour outiller les municipalités moins expérimentées en génie végétal afin de coconstruire le démarrage d'un projet en génie végétal, et, ainsi, faciliter leur passage à l'action.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les municipalités et MRC des régions ciblées qui font face à des problématiques d'érosion et qui souhaitent mettre en place des solutions végétales pour y remédier. Les projets soumis doivent :

- Intégrer des pratiques de génie végétal* ;
- Être en phase d'idéation, planification ou préféabilité OU envisager d'amorcer la réalisation du projet dans les 3 prochaines années.

*Voir la définition du génie végétal à la page 2



REGIONS CIBLÉES ?

- Bas-Saint-Laurent ;
- Capitale-Nationale ;
- Estrie ;
- Montérégie.

DÉTAILS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

Soutien non financier, gratuit et personnalisé d'une durée de 16 mois réalisé par nous et appuyé à l'externe par un panel d'experts du domaine via :



Rencontres de suivi mensuelles ;



Production de documentation pour appuyer l'accompagnement :

- Feuille de route de projet en génie végétal ;
- Répertoire des organisations et de leur expertise dans le domaine ;
- Répertoire des programmes de financement.



Soutien à la compréhension des différents paliers législatifs et des processus d'autorisation ;



Maillage entre les différents types d'organisations impliquées dans le projet.

INTÉRESSÉ ?

Vous pouvez [visionner l'enregistrement](#) de notre webinar détaillant le processus de soumission d'un projet ou remplir directement le [Formulaire préliminaire d'admissibilité](#).

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 17 juillet 2026. Le [guide de soumission de projet](#) est aussi disponible et vous pouvez notamment y trouver les critères de sélection.



ET SI ?

Et si le projet n'est jamais réalisé, sommes-nous pénalisés ?

Et si nous n'avons aucune connaissance en génie végétal ?

Et si nos problématiques d'érosion ne sont pas majeures ?

Et si le projet s'échelonne sur plus de 16 mois ?

Et si nos ressources temporelles et financières sont actuellement limitées ?

Et si je ne connais pas la réglementation qui encadre mon projet ?

Aucun problème, soumettez nous votre projet.

Et si la phase de démarrage de mon projet est déjà bien entamée ?



Référez-vous au guide de soumission de projet.

LE GÉNIE VÉGÉTAL C'EST :

L'ensemble de techniques alliant les principes de l'écologie et du génie pour concevoir et mettre en œuvre des ouvrages utilisant des végétaux comme matériel de base afin, entre autres, de stabiliser talus et berges et de contrôler l'érosion en restaurant les milieux naturels.

Ces techniques, issues de solutions fondées sur la nature, reposent sur l'utilisation de végétaux vivants (semences, boutures, plantes, plançons), parfois en association avec des matériaux inertes (troncs, pieux de bois, géotextiles biodégradables, roches, agrafes métalliques, etc.).

NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, GRATUIT ET EXPERT, SANS OBLIGATION DE CONCRÉTISER LE PROJET !

Enraciner pour l'avenir : le génie végétal au service de l'adaptation aux changements climatiques, porté par la Société québécoise de phytotechnologie et financé par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre d'Action-Climat Québec, un programme coordonné par le Fonds d'action québécois pour le développement durable et qui découle du Plan pour une économie verte 2030.

Financé par

Plan pour une
économie
verte



Québec



En collaboration avec



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS
pour le développement durable